



Exclusion inscription bulletin b2

Par **Djflex66**, le **04/03/2012** à **18:40**

Bonjour,

je vous écris car récemment j'ai fait une demande d'effacement des inscriptions qui apparait sur mon casier judiciaire au bulletin n°2 suite à une embauche dans la fonction publique où il est préférable qu'il soit vierge.

Les infractions y figurant sont (conduite sans permis et sans assurance) bêtise de jeunesse...

J'ai dans un 1er temps adressé un courrier au tribunal de grande instance qui m'a jugé il y'a 8 ans. 2 semaines après j'ai été convoqué à la gendarmerie pour reformuler en grosse ligne ce qui étais inscrit sur ma lettre. Et aujourd'hui je viens de recevoir une convocation au tribunal pour une audience pour voir statuer sur ma requête.

Ce que je ne comprend pas c'est qu'une convocation au tribunal est normale, mais normalement l'audience doit se tenir en chambre du conseil alors que sur ma convocation il est inscrit "Tribunal Correctionnel - Chambre Correctionnelle"...

Comment peut-on expliquer ça ? Car pour moi chambre correctionnelle signifie audience publique comme-ci j'étais convoqué pour être jugé! Alors que je n'ai formulé qu'une demande d'exclusion des inscriptions figurant sur mon B2.

Pouvez-vous m'éclairer sur le déroulement auquel je dois m'attendre car je ne m'y étais pas du tout préparé!

Vais-je devoir prendre la parole?

Si je dois prendre la parole quelle genre de question vont-ils me poser?

Je suis totalement novice dans ce domaine n'ayant jamais comparu même pour ces 2

condamnations qui ont été jugé sans comparution...

Merci pour vos réponses qui pourront m'éclairer.

Cordialement

Par **Me97291**, le **18/10/2012** à **20:22**

as tu quand même pu être embauché ??

Par **Djflex66**, le **18/10/2012** à **22:42**

Oui j'ai été embauché car ce n'était pas des infractions qui avaient un rapport de près ou de loin au poste pour lequel j'ai été embauché et que bien sur mes états de service en contrat aider étaient irréprochables.

Par **Me97291**, le **19/10/2012** à **04:13**

Ah ok j'ai exactement le mm souci en ce moment ils m'ont convoqué lundi. mais je stress à mort ! je sors de l'école d'infirmiere g trouvé un service qui me plaît...j'espère qu'il ne vont pas être trop dur... je sais pas comment tout cela va se passer !

Par **Djflex66**, le **19/10/2012** à **06:55**

Qui vous ont convoquée ? Votre employeur ou le tribunal ?

Par **Djflex66**, le **19/10/2012** à **07:04**

Qui vous ont convoquée ? Votre employeur ou le tribunal ?